

# *Commune de Payrignac*

## **Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 20 janvier 2020**

**Présents :** CHAVAROCHE Christian – MALEVILLE Jérôme – ANGAUT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie – CAPOT Catherine – CAPY Alban – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – NOEL Guy – PHILPOTT Jane – ROUTHIEAU Patrick.

**Absents :** CHARBONNEL Fabienne – LAVAL Laurent – PEULET Patrice.

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie ANGAUT.

### **Demande d'avenant aux contrats de bail en cours**

Monsieur le Maire lit au Conseil le courrier reçu en recommandé avec accusé de réception, par lequel Monsieur Frédéric Miquel demande au Conseil l'autorisation de sous-louer les murs et la licence IV du restaurant La Marcilhande, dans le but de mettre l'établissement en gérance pour une durée d'un an à compter du 15 février 2020, renouvelable par tacite et de le céder par la suite. Monsieur Frédéric Miquel s'engage à ce que le montant du loyer des murs et de la licence IV payé par le futur gérant soit le même que celui qu'il paie lui-même.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Maire de rédiger un avenant au bail commercial en cours avec Monsieur Miquel modifiant les articles 3-1 et 6, précisant que la sous-location est accordée dans les conditions définies ci-dessus ; demande à Monsieur le Maire de rédiger un avenant à la cession de licence IV, modifiant les modalités de cession en lui accordant le droit de céder au futur gérant la licence IV liée au contrat de bail du restaurant La Marcilhande et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

### **Restitution de caution gîte 9**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Madame Simone Gouron a rendu son logement le 31 décembre dernier. Au vu de l'état des lieux fait ce jour-là, il y a lieu de lui rendre sa caution.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide la proposition de Monsieur le Maire.

### **Réflexion sur l'avenir du contrat d'affermage avec la SAUR**

Monsieur le Maire expose la situation du contrat d'affermage pour le service public d'eau potable qui se termine au 31 décembre 2020. Plusieurs solutions s'offrent au Conseil : adhérer au syndicat de Payrac, faire une DSP, attendre que le syndicat de la Bouriane prenne la compétence distribution, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020 (sachant que ce syndicat a un contrat d'affermage avec la SAUR pour encore 5 ans) mais ce syndicat ne peut pas promettre d'être prêt à temps ni donner une tarification concrète. La question de l'incidence sur le prix de l'eau est posée, on ne peut pas savoir pour l'instant dans quelle mesure le prix va être modifié. Monsieur Patrick Routhieau précise que l'eau que nous consommons aujourd'hui via le contrat avec la SAUR provient du syndicat de la Bouriane qui la produit. Le lancement d'une DSP via un bureau d'études permettrait de garder notre autonomie en termes de distribution. Cependant, il manque trop d'éléments pour décider ce soir, la question est reportée au prochain conseil.

### **Avenant au CDI de Madame Valérie Pribitzer-Chiotti**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Madame Valérie Pribitzer-Chiotti est en CDI depuis le 10 mai 2016. Conformément à l'article 1-3 du décret du 17 janvier 1986, qui précise que doit avoir lieu « un réexamen de la rémunération des agents en CD au minimum tous les trois ans, au vu notamment des résultats de leur évaluation », et après un entretien qu'il a eu avec l'agent où le bilan de ses fonctions a été fait, Monsieur le Maire propose au Conseil de rédiger un avenant au contrat de Madame Valérie Pribitzer-Chiotti en modifiant l'article 2 ainsi : « Madame Valérie Pribitzer-Chiotti sera rémunérée sur la base de l'indice brut 693, indice majoré 575 ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide la proposition de Monsieur le Maire.

### **Questions diverses**

MJC : Monsieur Alban Capy fait un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue entre la MJC, les employés et les élus de la commune, le point a été fait sur les problèmes de communication entre le personnel MJC et le personnel communal, un nouvel intervenant est arrivé début janvier, des activités vont être proposé aux enfants et un règlement intérieur a été mis en place. Le personnel communal demande des fournitures pour les activités périscolaires pour un montant de 148 €, accordé.

Travaux école : Monsieur Jérôme Maleville fait un point financier sur les travaux de création de la cantine et réhabilitation des salles de classe. Les travaux ont coûté 778 553,68 € TTC. A l'origine, le prévisionnel était de 616 746,07 € HT. Des subventions ont été accordées, DETR : 290 522 €, Région : 21 000 €, Département 75 000 €. Le FCTVA sera récupéré l'an prochain à hauteur de 129 758,96 €. Un prêt a été contracté pour un montant de 345 000 €, remboursement de 17 000 € par an jusqu'en juillet 2044.

Vœux du Maire : rendez-vous dimanche à 9h à la salle socioculturelle.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.